MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste n : 18/2025_ENS SPE DASED REP+

Fiche de poste N°18/2025 **ENS SPE DASED REP+**	**Poste : Enseignant Spécialisé en DASED_REP+**
Descriptif et contexte du poste	Nommé en REP+, l'enseignant spécialisé a de préférence une expérience professionnelle en éducation prioritaire. Une bonne connaissance du référentiel de l'éducation prioritaire de la Polynésie française est nécessaire. L'enseignant spécialisé exerce à l'école Arikitamiro de Makemo / Maputeoa de Rikitea Gambier qui sera son école de rattachement. Outre les interventions directes et indirectes qu'il opère au sein de l'école de rattachement, l'enseignant spécialisé a vocation à apporter une aide uniquement indirecte aux écoles de son secteur d'intervention, le plus souvent de petites écoles dans les atolls de l'archipel des Tuamotu / Gambier. Il est une personne ressource pour ces mêmes écoles. **Avantage spécifique :** indemnités REP+.
Missions générales	Le professeur en DASED exerce ses missions dans le cadre des priorités du projet de circonscription, au sein du pôle ressource, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription n°6 des Tuamotu-Gambier. Il intervient en présence et à distance sur un secteur de plusieurs écoles déterminé par l'IEN. Son action s'inscrit dans le cadre du projet de Dased lui-même inclus dans le projet de circonscription et des Projets d'écoles des écoles de son secteur. Son travail est articulé avec celui des professeurs des classes avec qui il collabore pour pouvoir établir ses projets d'aide spécialisés (PAS) après qu'un PPRE ait été rédigé et engagé en classe. Il a vocation à intervenir auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, quelles que soient la nature et l'origine des besoins repérés : qu'il s'agisse de difficultés ou d'adaptations pour les élèves les plus performants. Il intervient auprès des élèves en co-intervention au sein des classes ou dans le cadre de regroupements. Son expertise en termes de réponses pédagogiques, didactiques et éducatives adaptées fait de lui une personne-ressource des équipes enseignantes en matière de prévention et de remédiation. Il contribue notamment à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation des besoins des élèves. **1. A l'échelle de la circonscription et des écoles :** - Participe et contribue au pôle ressource de circonscription

	- Contribution au projet d'école inclusif (priorisation des actions, continuité des suivis, cohérence des actions au regard des BEP) - Personne ressource auprès du directeur et des équipes pédagogiques de son secteur pour le suivi des progrès des élèves repérés (évaluations nationales, évaluations, groupes de besoins, suivis…) - Accompagnement d'actions de prévention dans les apprentissages fondamentaux et d'actions prévues au projet d'école - Accompagnement d'actions visant l'amélioration du climat scolaire, il est membre de l'équipe pHaRe des écoles de son secteur - Liaison constante avec la psychologue scolaire de son secteur d'intervention - Participe aux différents conseils de l'école de rattachement, peut participer à distance aux conseils des écoles de son secteur et organise ses 108 heures en conséquence. **2. A l'échelle de la classe (aides directes et indirectes) :** - Aide au repérage des élèves à BEP (qualification des besoins, priorisation en complément des évaluations de la classe / territoriales) - Accompagne les équipes pour la construction et le suivi des projets personnalisés (PPRE) - Établit les PAS et si nécessaire, établit lui-même d'éventuelles DAS - Intervient auprès des élèves relevant de la grande difficulté scolaire en co-intervention totale ou partielle - Intervient auprès de l'enseignant pour l'opérationnalisation des adaptations préconisées dans le cadre des PPRE - Coopère dans le cadre d'équipes éducatives et de rencontres avec les familles et les partenaires de l'école pour s'assurer de la cohérence des actions partagées et de leur avancée **3. En tant que personne ressource :** - Conçoit et met en œuvre des actions de sensibilisation et de formation qui contribuent à l'accessibilité pédagogique - Peut participer au jury Cappei, être tuteur pour la formation ou pour l'accompagnement d'un pair - Participe aux actions spécifiquement déployées par les écoles dans le cadre du projet de circonscription et du REP+
Qualifications, connaissances et compétences requises	**<u>Connaissances</u>** ▪ Connaître les conditions et les contraintes d'exercice en éducation prioritaire. ▪ Connaître le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. ▪ Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire et d'école inclusive

	▪ Connaître les ressources académiques et nationales pour enseigner en éducation prioritaire. **Savoir-faire** : ▪ Travailler en équipe et développer une pédagogie explicite. ▪ Continuer à se former à l'accessibilité et actualiser ses connaissances dans l'accompagnement de la difficulté scolaire. ▪ Développer une pratique réflexive. ▪ Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau. **Savoir-être** : ▪ Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevé. ▪ Motiver et valoriser. ▪ Avoir le sens de l'écoute et de la coopération
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant : - Fiche de candidature (cf. Annexe 1) portant l'avis circonstancié de l'IEN ou du chef d'établissement d'origine. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements. >Le **dossier complet** doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Bureau des Ressources Humaines du 1er degré de la DGEE (par mail : brh1@education.pf). >Les candidats seront convoqués pour un entretien (25') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant et de l'IEN ASH à la DGEE. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS. Les candidats s'informeront sur le fonctionnement de l'ULIS et des modalités de la formation pour l'entretien. > L'entretien se déroulera en deux temps : - exposé des motivations du candidat (5'); - questionnement de la commission (20') **Date limite de dépôt de candidature** : le 21 février 2025 (midi) **Date des entretiens** : Courant fin février 2025 – début mars 2025